
特殊文字 例文

é	J'écris une ligne sur le présent de narration.
è	La vie est très chère ici.
ê	Les synonymes sont des mots qui ont le même sens.
à	Il habite à Tokyo depuis trois ans.
â	Le repentir trouve grâce devant Dieu.
î	Ta ruine entraîne la mienne.
ù	D'où venez-vous ?
û	Il a dû faire des efforts qui l'ont exté nué.
ô	Des jardins et de jolis hôtels bordent cette rue.
ç	Marie commença à soupirer après Paris.
ë	vacances de Noël
ï	Dieu ne pourrait-il pas me punir pour avoir fait une prière aussi égoïste.
ü	
œ	
æ	

É

È

Ê

À

Â

Î

Ù

Û

Ô

Ç Ça m'ennuie.

Ë

Ï

Ü

Œ

Æ

«...»

Le concept apparaît chez Jean Bodin dans *Les Six Livres de la République* (1576). Tout en s'inscrivant dans un contexte de réinterprétation du droit latin, cette émergence annonce en fait les logiques étatiques modernes. Il ne recouvre en effet aucune notion de la législation romaine : ni l'imperium, qui désigne une simple « puissance de commandement militaire », ni la *summa potestas*, qui se rapporte à un « pouvoir de vie et de mort » ne synthétisent ce vaste ensemble conceptuel. Cette absence de précédent notionnel est d'ailleurs mise en évidence par Jean Bodin : « Il est ici besoin de former la définition de la souveraineté, car il n'y a ici ni jurisconsulte, ni philosophe politique, qui l'ait définie ».

En tant qu'outil théorique nouveau, la Souveraineté témoigne des conditions intellectuelles et politique d'une époque déterminée : la Renaissance. La souveraineté cesse en effet progressivement de se dégager d'un rapport de force militaire (celui des condottieri) ou symbolique (celui des institutions religieuses), pour émaner d'une représentation rationnelle du pouvoir étatique. L'essor de la notion de raison d'État à la Renaissance correspond à cette mutation. En tant que production d'une rupture sociale particulière, la souveraineté imprègne de facto, la pensée de la Renaissance. Machiavel y fait ainsi allusion dans son œuvre - sans l'expliquer ouvertement toutefois.

Chez Bodin, la souveraineté sert de pilier à l'analyse de l'État : « La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d' une République (...) c'est-à-dire la plus grande puissance de commander ». Absolue et perpétuelle, la souveraineté l'est avant tout parce qu'elle « n'est limitée ni en puissance ni en charge à un certain temps ». Après les travaux de Bodin, un certain flou conceptuel demeurera autour de cette notion. En allemand, la traduction littérale, *Souveränität* est ainsi un faux ami : seul l'expression *Staatsgewalt* permet une traduction idoine. En Angleterre, la *Sovereignty* ne se rapporte qu'à un exercice absolutiste du pouvoir, plus proche en fin de compte de l'imperium ou de la *summa potestas*.